ABC DE RONDE

SCI SITUÉE AU 5 RUE DE RONDE - 41310 GOMBERGEAN.
CAPITAL SOCIAL DE 45 450 EUROS – N°SIREN 797 866 068

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

Le 26 Janvier 2024,

Ordre du jour :

1- Comptes de la SCI

2- Dissolution de la SCI

3- Liquidateur de la SCI

Présents :

- AUDREY CHAMTON
- BRIGITTE CHEVREAU
- CLAUDE CHEVREAU

1 - COMPTES DE LA SCI

Actuellement, il n'y a plus de locataire dans le logement qui est en travaux (rénovation d'une chambre et rafraîchissement des murs et plafonds de l'appartement par Audrey CHAMTON) suite aux dégradations de l'ancienne locataire. Procédure en cours, entre autre pour la récupération des clés soustrait par l'ancienne locataire et permettre la location du F3 de 65M² au rez de chaussée du 27 rue de Bornette à Saint Pierre en Faucigny, dés que possible.

Sur le compte, au 26 janvier 2024, la SCI est créditeur de la somme de 650,57€.

Le prêt souscrit par la SCI est débiteur de la somme de 20 880,52€ avec un solde prévisionnel du montant prévu au 05 Mai 2025.

2 - DISSOLUTION DE LA SCI

L'assemblée générale extraordinaire statue ce jour, à l'unanimité, la dissolution anticipée de la société à compté du 29/01/2024, avec une mise en liquidation à l'amiable, conforment aux stipulations statutaires et aux dispositions des articles L.237-1 à L.237-13.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à publication de la clôture de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.237-2 du code du commerce.

Il est décidé que Mme Audrey CHAMTON soldera sur ces fonds propres la totalité des sommes dû jusqu'à la clôture de la liquidation. Ainsi, sans apport complémentaire ni dividende alloué à Madame Brigitte CHEVREAU et Monsieur Claude CHEVREAU, le titre de pleine propriété du bien acheté par la SCI ABC DE RONDE le 18 septembre 2013 sera conféré à madame Audrey CHAMTON.

3 - LIQUIDATEUR DE LA SCI

L'ensemble des associés ont voté et désigné à l'unanimité la nomination de Madame Audrey CHAMTON, demeurant au 27 rue de Bornette, 74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY en qualité de liquidateur et ce pour toute la durée de la liquidation.

Cette dernière déclare accepter les fonctions de liquidateur qui lui sont confiées et n'être frappé d'aucune des interdictions prévues par les dispositions de l'article L.237-4 du code de commerce de nature à lui empêcher l'exercice.

L'assemblée générale extraordinaire décide :

- Sans restrictions, de donner au liquidateur les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour accéder aux opérations de liquidation et effectuer toute formalités de droit.
- De fixer le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur, au 1er étage du 27 rue de Bornette 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.

Les ordres du jour sont épuisés, la séance est levée et la totalité des points évoqués après lecture du PV par l'ensemble des associés sont validés, pour action a compté du 29 janvier 2024.

Fait à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY,

LE 26 Janvier 2024,

AUDREY CHAMTON



BRIGITTE CHEVREAU



CLAUDE CHEVREAU

